

Sur le dernier épisode du *Tristan* de Béroul

Jacques Chocheyras

Citer ce document / Cite this document :

Chocheyras Jacques. Sur le dernier épisode du *Tristan* de Béroul. In: Cahiers de civilisation médiévale, 47e année (n°187), Juillet-septembre 2004. pp. 271-277;

doi : <https://doi.org/10.3406/ccmed.2004.2887>

https://www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_2004_num_47_187_2887

Fichier pdf généré le 25/03/2019

Abstract

In the final episode of the Béroul *Tristan*, the verses 4285 (« Tristran set molt de Malperts ») to 4294 no doubt form an out-of-place addition which should have normally appeared between the verses 4212 and 4313 (« Or m'entendez, fait li cuvert »). Then the text coherence, its consistency, its continuity are to be found again. This addition was likely aimed at establishing a link between two different periods of the narration : Tristan at Dinas' and Tristan at the queen's. The former deals with a window only, while the latter also focuses on the « pertus », through which the hero's arrow, thanks to God's protection, is to hit the peeper's eye.

Résumé

Dans l'épisode final du *Tristan* de Béroul, les vers 4285 (« Tristran set molt de Malperts ») à 4294 constituent sans doute une addition mal placée, qui aurait dû normalement prendre place entre les vers 4312 et 4313 (« Or m'entendez, fait li cuvert »). Le texte retrouve ainsi sa cohérence et la suite des idées sa continuité. Cet ajout était probablement destiné à opérer un raccord entre deux moments différents du récit : Tristan chez Dinas et Tristan chez la reine. Le premier n'évoque qu'une fenêtre, tandis que le second accorde, de plus, toute son importance au « pertus » par lequel la flèche du héros, grâce à la protection divine, va frapper l'œil du voyeur.

MÉLANGES

Sur le dernier épisode du *Tristan de Béroul*

RÉSUMÉ

Dans l'épisode final du *Tristan* de Béroul, les vers 4285 (« Tristran set molt de Malpertis ») à 4294 constituent sans doute une addition mal placée, qui aurait dû normalement prendre place entre les vers 4312 et 4313 (« Or m'entendez, fait li cuvert »). Le texte retrouve ainsi sa cohérence et la suite des idées sa continuité. Cet ajout était probablement destiné à opérer un raccord entre deux moments différents du récit : Tristan chez Dinas et Tristan chez la reine. Le premier n'évoque qu'une fenêtre, tandis que le second accorde, de plus, toute son importance au « pertus » par lequel la flèche du héros, grâce à la protection divine, va frapper l'œil du voyeur.

ABSTRACT

In the final episode of the Beroul *Tristan*, the verses 4285 (« Tristran set molt de Malpertis ») to 4294 no doubt form an out-of-place addition which should have normally appeared between the verses 4212 and 4313 (« Or m'entendez, fait li cuvert »). Then the text coherence, its consistency, its continuity are to be found again. This addition was likely aimed at establishing a link between two different periods of the narration : 'Tristan at Dinas' and 'Tristan at the queen's'. The former deals with a window only, while the latter also focuses on the « pertus », through which the hero's arrow, thanks to God's protection, is to hit the peeper's eye.

Dans son précieux commentaire du *Tristan* de Béroul, A. Ewert écrit à propos du vers 3562 : « Dinas s'est engagé à protéger Iseut (v. 2949), et au vers 4301 il était suggéré que c'était dans son château que se rencontraient les amants ; mais la narration du poète est confuse et il appert des vers 4286-4291 et 4304-4305 que la scène finale s'est déroulée dans la chambre royale »¹.

Nous souscrivons évidemment à cette analyse, mais nous voudrions en tirer les conclusions qu'elle nous semble impliquer. Pour cela, il est nécessaire de citer tout le passage, à partir de la fin de l'*escondit* (v. 4267-4322)² :

1. *The Romance of Tristan by Beroul*, éd. A. EWERT, II : *Introduction, Commentary*, Oxford, Blackwell, 1970, p. 236. Trad. par nos soins.

2. Vol. I : *Introduction Text, Glossary, Index*, 1967. C'est dans cette édition que nous citerons désormais le texte de Béroul.

- Li rois a Cornouaille en pes,
 4268 Tuit le criement et luin et pres ;
 En ses deduis Yseut en meine,
 De lié amer forment se paine.
 Mais, qui q'ait pais, li trois felon
 4272 Sont en esgart de traïson.
 A eus fu venue une espie,
 Qui va querant changier sa vie.
 'Seignors', fait il, 'or m'entendez ;
 4276 Se je vos ment, si me pendez.
 Li rois vos sout l'autrier malgré
 Et vos en acueli en hé,
 Por le deraisne sa mollier.
 4280 Pendre m'otroi ou essilier,
 Se ne vos mostre apertement
 Tristan, la ou son aise atent
 De parler o sa chiere drue ;
 4284 Il est repost, si sai sa mue.
 Tristan set molt de Malpertis ;
 Qant li rois vait a ses deduis,
 En la chambre vet congié prendre ;
 4288 De moi faciez en un feu cendre,
 Se vos alez a la fenestre
 De la chambre, derier' a destre,
 Se n'i veez Tristan venir,
 4292 S'espee Áainte, un arc tenir,
 Deus seetes en l'autre main ;
 Enuit verrez venir, par main'.
- 'Comment le sez ?' 'Je l'ai veü'
 4296 'Tristan ?' 'Je, voire, et connëu'.
 'Qant i fut il ?' 'Hui main l'i vi'.
 'Et qui o lui ?' 'Cil son ami'.
 'Ami ? Et qui ?' 'Dan Govenal'.
 4300 'Ou se sont mis ?' 'En haut ostal
 Se deduient'. 'Cest chiés Dinas ?'
 'Et je que sai ?' 'Il n'i sont pas
 Sanz son sëu !' 'Asez puet estre'.
 4304 'Ou verro(n) nos ?' 'Par la fenestre
 De la chanbre ; ce est tot voir.
 Se gel vos mostre, grant avoir
 En doi avoir, quant l'en ratent'.
 4308 'Nomez l'avoir'. 'Un marc d'argent'.
 'Et plus assez que la pramesse,
 Si vos aït iglise et messe ;
 Se tu mostres, ni puez fallir
 4312 Ne te façon amanantir'.
 'Or m'entendez', fait li cuvert,...
 'Et un petit pertus overt
 Endroit la chanbre la roïne ;
 4316 Par dedevant vet la cortine,
 Triés la chanbrë est grant la doiz
 Et bien espesse li jagloiz.
 L'un de vos trois i aut matin ;
 4320 Par la fraite du neuf jardin
 Voist belement tresque au pertus ;
 Fors la fenestre n'i aut nus.

Si on étudie attentivement le déroulement du texte, on constate que celui-ci est parfaitement lié par la rime et par la syntaxe, mais que ce sont les vers 4285-4294 qui sont responsables de cet élément de « confusion » noté par le professeur d'Oxford. Il suffit en effet, à titre expérimental, d'écarter provisoirement ces vers, pour que la suite des idées redevienne excellente : « Il est repost, si sai sa mue. (...) "Comment le sez ?" "Je l'ai veü" » (v. 4284 et 4295). Leur présence à cet endroit, au contraire, est responsable de plusieurs incohérences dans le récit :

1. L'espion y affirme (v. 4286-4287) : « Qant li rois va a ses deduis, En la chambre vet congié prendre », ce qui contredit formellement (et ce, quel que soit l'agent du verbe « vet... prendre ») ce que déclarait le narrateur dix-sept vers plus haut (v. 4269) : « En ses deduis Yseut en meine ». De même, ces deux vers contredisent les vers 4348-4350, où nous voyons qu'Iseut « Avoit mandé que l'endemain (...) Li rois iroit a Saint Lubin », qui s'accordent eux aussi avec le vers 4269. En effet, aller à Saint-Lubin ne constitue en aucune façon un divertissement si, comme nous avons essayé de le montrer dans un article, il s'agit bien de Saint-Lubin-des-Joncherets, église d'une localité frontrière entre la France et la Normandie, sur l'Avre, affluent de l'Eure. C'est là que Louis VII, roi de France fit la paix avec son vassal Henri II, roi d'Angleterre le 21 septembre 1177, « en présence du légat pontifical et de prélats et barons des deux royaumes ». Ils s'y rencontrèrent de nouveau l'année suivante, peu après Pâques³ (dates qui ont l'avantage de fournir un *terminus a quo* précis pour la composition de l'épisode). Dans l'esprit du conteur, sans doute le roi légendaire de Cornouailles fait-il partie, dans la fiction romanesque, de la suite de son suzerain, le roi d'Angleterre.

3. Marcel PACAUT, *Louis VII et son royaume*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1964, p. 214-215, et Yves SASSIER, *Louis VII*, Paris, Fayard, 1991, p. 463 et 466. Notre article, paru dans la revue *Bien dire et bien apprendre* (Centre d'Études Médiévales, Université de Lille 3, 2004, p. 153-167), est intitulé « Roman et Histoire. Trois lieux historiques du *Tristan* de Béroul : le cellier d'Orri, la Table Ronde d'*Isnelone* et Saint-Lubin ».

2. Dans les vers suivants, 4288-4294, les déclarations de l'espion sont en contradiction avec les paroles qu'il vient de prononcer aux vers 4280-4284. Dans ces derniers, il révélait que Tristan se cachait dans un refuge en attendant de parler à son amie (ce qui correspond à la situation antérieure) et que lui, le locuteur, connaissait ce refuge ; dans les vers qui viennent ensuite, il décrit au contraire le héros, tout harnaché, allant rendre visite à la reine dans sa chambre, comme ce sera le cas dans la suite du récit.

3. Dans l'état actuel du texte, il y a une rupture sémantique entre le passage qui se termine par le vers 4293 : « Enuit verrez (Tristran) venir, par main » et celui qui commence au vers 4294 : « Comment le sez ? Je l'ai veü ».

4. On pourrait objecter que les vers 4300-4301 se rapportent aux deux amants : « Où se sont mis ? En haut ostal / Se deduient. C'est chiés Dinas ? ». C'est ce que semble penser Ewert, puisqu'il écrit à propos du vers 4301 : « Dans le *Roman de Tristan* en prose, les amants se rencontrent *aussi* (c'est nous qui soulignons) en secret, dans le château de Dinas ». Mais cette objection ne résiste pas à l'examen. Syntaxiquement, le sujet pluriel est représenté par Tristan et « son ami » Gouernal, qui viennent d'être nommés. Quant au verbe « se deduient », dont c'est la seule occurrence dans le roman, son déverbatif « deduit », au singulier, désigne à coup sûr la chasse au vers 1660, ainsi, probablement, au pluriel, que « deduis » ou « deduis » aux vers 4269 et 4286. Notons d'ailleurs que dans ce dernier exemple, « ses deduis » est une correction, faite pour améliorer la qualité de la rime, de « son deduit », forme du manuscrit. La chasse est un divertissement, comme la chanson et la musique dans d'autres textes ; on peut donc supposer que c'est à ce dernier genre de divertissement que se livrent Tristan et Gouernal.

Ensuite, à notre connaissance, le verbe « (se) deduire », au XII^e s., ne signifie pas le fait de se livrer à des ébats amoureux. Dans le *Cligès* de Chrétien de Troyes, aux vers 3392-3393, il est employé pour qualifier la joute : « Et escuz et lances portoient Por behorder et por deduire » et, aux vers 6400-6401, le délassement au verger : « La se va Fenice deduire, Si a fet soz l'ante son lit ». Le substantif *deduit* n'est employé qu'une seule fois, en concurrence avec *deport*, *delit* et *joie*, ainsi qu'avec le verbe *joer*, pour désigner la jouissance charnelle du corps de Fenice qu'éprouve — mais en songe seulement — l'empereur son époux (aux vers 3189 et suivants) :

3189 Mes seul itant ne li enuit
 Qu'il a en dormant son *deduit*
 Car quant il dormira formant
 3192 De li avra *joie* et talant,
 Et cuidera tot antresait
 Que an veillant sa *joie* en ait, (...)
 3197 Et einsi toz jorz de lui sera :
 An dormant *joer* cuidera, (...)
 3326 Et lors en avra tel *deport*
 C'on l'an puet an songent avoir (...).
 3353 A une foiz vos ai tot dit
 C'onques n'en ot autre *delit*, (...).
 5230 Si li sanble que son *deport*
 Ait de moi tot a sa devise⁴.

Chez Béroul, au vers 733 le « deduit » ne se confond pas avec le « delit » (du verbe *deliter*, « délecter ») de Tristan et de la reine : « La plaie saigne, ne la sent Car trop a son delit entent ». Il ne peut donc pas s'agir, dans notre passage, de Tristan et de la reine. Du reste, il est peu probable, dans l'esprit du roman de Béroul, que la reine se déplace et se rende « chez Dinas » pour y rencontrer Tristan. L'espion précise bien (v. 4306) « Se gel vos mostre » et non « Se vos les

4. CHRÉTIEN DE TROYES, *Œuvres complètes*, édition dirigée par Daniel POIRION, *Cligès*, Texte établi, traduit, présenté et annoté par Philippe WALTER, Paris, Gallimard, 1994.

mostre », par exemple. Il s'agit simplement de constater que Tristan n'a pas quitté le pays, contrairement à ce qu'il a prétendu aux vers 2925-2926, même si on ne l'a pas revu depuis qu'il a « rendu » Iseut au roi Marc.

5. Dans tout ce qui précède le vers 4313, il n'est question que de la « fenestre de la chanbre », aussi bien aux vers 4304-3405 (donc « chiés Dinas ») qu'aux vers 4289-4290 (« en la chanbre » où le roi va prendre congé de son épouse). Mais à partir du vers 4314, il est surtout question d'un « petit pertus ouvert », du « pertus » (v. 4321), du « pertuset » (v. 4328), même si est toujours mentionnée « la fenestre » (v. 4322), « sa fenestre » (celle d'Iseut, v. 4428). Ce sont donc deux réalités différentes. Un pertuis est un trou, une ouverture, de forme arrondie. Dans le *Roman de Renart* contemporain, par exemple, c'est un trou dans la haie : « Levés tost sus, et si bouchiés Tous les partuis de ceste haie » (v. 3703)⁵, et le nom même de Maupertuis désigne le terrier du goupil. Ici, c'est donc ce qu'on pourrait appeler une lucarne, de forme ronde, située sans doute au-dessus de la fenêtre proprement dite : (Tristan) « garda en haut » (v. 4459).

Nous en étions arrivé au terme de ce raisonnement quand le hasard nous mit sous les yeux une reproduction d'une enluminure, au fol. 91 du manuscrit français 100 de la Bibliothèque nationale de France, un des manuscrits, du XIV^e s., qui contiennent une version du *Roman de Tristan* en prose [fig. 1] : on y voit le roi Marc apercevant, de l'intérieur d'une pièce par une fenêtre ouverte, les deux amants, l'un contre l'autre, à travers une autre fenêtre ouverte. Au-dessus de la fenêtre où se tient le roi, un œil-de-bœuf ou *oculus* s'ouvre dans le pignon du toit. De toute évidence, c'est bien de la façon que nous le supposions que l'illustrateur a compris le « pertus ».

À l'issue de cette analyse, si l'on déplace maintenant les vers 4285-4294 et qu'on les met entre les vers 4312 et 4313, tout redevient cohérent : nous avons deux versions successives de la même histoire — variations fréquentes chez Bérout — ici celle d'un dénonciateur qui trahit un secret. La première, avant le vers 4312, où Tristan, seul concerné, attend chez Dinas « de parler a sa chiere drue » : la seconde, des vers 4285 à 4294 suivis des vers 4313 et suivants, où le héros va rejoindre la reine dans la chambre de celle-ci. Il est alors tentant de conclure que les vers 4285 à 4294 ont été faits afin de raccorder la première version à la seconde : pour expliquer que Tristan va rencontrer son amie chez elle, le remanieur est obligé de le faire prévenir par celle-ci du départ du roi à « ses deduis », mais il aura oublié de supprimer les vers 4269-4270 qui montraient Marc, en mari attentionné (et prudent ?), emmenant avec lui son épouse. En revanche, il prend soin de préparer ce qui va venir en nous montrant Tristan, l'épée au côté, tenant à la main un arc et deux flèches.

La suture entre le vers 4294 et le vers 4313 n'est pas trop voyante. Pourtant, assez significativement, E. Muret supposait à cet endroit une lacune, signalée dans le texte d'A. Ewert par des points de suspension. Mais alors qu'il la plaçait après « li cuvert » (v. 4313) en conservant « Et un petit pertus overt » au vers suivant, nous ne voyons aucune raison de ne pas corriger *Et* en *Est*, comme le font aujourd'hui les éditeurs du texte, et sommes enclin par conséquent à faire passer le raccord après le vers 4312.

Au contraire, la position du vers 4285 : « Tristan set molt de Malpertis » pose un problème. Par son sens, en effet, il se rattache davantage à ce qui précède qu'à ce qui suit : Tristan est reclus dans sa cachette comme Renart l'est dans son « château » de Maupertuis, où il s'est réfugié plutôt que de rendre des comptes de sa conduite envers dame Hersent. Mais c'est peut-être le vers suivant : « Qant li rois va a ses deduis » qui a amené l'idée de la visite secrète de Renart à sa commère Hersent pendant qu'Ysengrin est à la chasse : en effet, dans le manuscrit de Bérout, les deux vers sont intervertis et E. Muret conserve cet ordre en supposant une lacune entre les deux, ce qui corrobore notre hypothèse d'une insertion à cet endroit des vers 4285-4294. Seulement, nous la plaçons après le vers 4284, et nous jugeons indissociables les vers 4286 et 4287. Il

5. Édition E. MARTIN, Strasbourg/Paris, 1882/87, 3 vol. (Coll. A). C'est le texte suivi par J. DUFOURNET et A. MELINE, Paris, Garnier-Flammarion, 1985, 2 vol., pour leur édition bilingue de huit branches entières.

Illustration non autorisée à la diffusion

Fig. 1. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 100, fol. 91. Roman de Tristan.

(Cliché BnF, n. A62828.)

est d'autre part certain que la correction « son gré » proposée d'abord par E. Muret pour « congié » arrangerait bien les choses. En conservant l'ordre du manuscrit, elle ferait de Tristan le sujet de « vet... prendre ». Seule, la mention de Maupertuis fait difficulté : elle entre en effet dans une expression unique en son genre, alors que la formule « savoir de Renart » ou « savoir de Renardie » était courante dans la littérature de la fin du XII^e s. et du XIII^e, avec le sens de « avoir un plan ». Mais si l'on conserve l'ordre des vers du manuscrit, « Maupertuis » a pu être amené à la rime pour rimer avec « deduis ».

Enfin, une dernière question se pose. Si nous adoptons la possibilité d'un déplacement des vers 4285-4287, comment celui-ci a-t-il pu s'opérer ? Soit, lors d'une transmission d'abord orale, par suite d'une interversion involontaire ; soit, dans la tradition manuscrite, par l'insertion à une mauvaise place (à la fin d'une page, par exemple) de l'ajout d'un raccord entre deux versions de l'épisode.

La deuxième partie du discours de l'espion montre qu'il s'agit probablement d'un traître appartenant à la maison du roi, si grande est la précision de sa description. La lucarne n'est fermée que par le rideau, alors que la fenêtre au-dessous d'elle l'est probablement aussi par le battant d'une verrière (voir les vers 925 et 944). Au pied du mur coule un large ruisseau. C'est la raison pour laquelle, pour écarter le rideau, il sera besoin d'une longue baguette. Ce qui n'est pas dit ici, c'est que Godoïne, pour voir ce qui se passe à l'intérieur, devra être perché sur un observatoire, puisqu'il tombera (v. 4482) : « Cil chiet, si se hurte a un post », peut-être d'un pommier : « Si ce fust une pome mole, N'issist la seete plus tost » (v. 4480). Ainsi, tout s'explique : à travers la fenêtre fermée, Iseut avait vu l'ombre de la tête de Godoïne (v. 4428-4429), situation qui rappelle celle de la scène sous le grand pin ; prévenu par elle (« Je voi tel chose dont moi poise », v. 4455), Tristan regarde « en haut » et aperçoit à contre-jour, par l'œil-de-bœuf (plutôt que « par la cortine », v. 4461) la tête du voyeur. Il y aura redondance du signe : la flèche qui jaillit de l'arc tendu de Tristan (connotation sexuelle évidente) ira, à travers l'*oculus*, frapper l'œil sacrilège du « félon ». Autrement dit, le « félon » sera puni par l'intromission dont il soupçonne le héros, et le voyeur atteint à l'organe même par lequel il a péché. Il y a là un schéma inconscient de pensée propre à une mentalité primitive, ce qui s'accorde bien avec la tonalité « barbare » des meurtres qui précèdent, la décapitation d'un anonyme au vers 1711 et celle de Denolaen au vers 4388. Cela correspond, selon nous, à la première rédaction de l'œuvre, avant l'insertion de son épisode « arthurien »⁶.

Dans cette fin, d'autre part, ce qui frappe, c'est l'insistance mise par l'auteur sur l'assistance divine réclamée et obtenue pour Tristan, que ce soit par le narrateur ou par le héros lui-même :

S'il (Godoïne) en peüst vis eschaper,
 4447 Du roi Marc et d'Iseut sa per
 Referoit sordre mortel gerre,
 Cil, qui Dex doinst anor conquerre,
 L'engardera de l'eschaper.
 'Ha ! Dex, vrai roi, tant riche trait
 4463 Ai d'arc et de seete fait :
 Consentez moi que cest ne falle !
 Un des trois feus de Cornoualle
 Voi, a grant tort, par le defors.
 4468 Dex, qui le tuen saintisme cors
 Por le pueple meïs a mort,
 Lai moi vengeance avoir du tort
 Que cil felon muevent vers moi !'

6. Voir à ce sujet Jacques CHOCHÉYRAS, « Le personnage d'Arthur dans le Tristan de Béroul », *PRIS-MA*, XI/2, 1995, p. 159-165, et *Tristan et Iseut. Genèse d'un mythe littéraire*, Paris, Champion, 1996, p. 165-179 (« Le poète Béroul »).

Il faut que Tristan soit bien sûr de son bon droit pour demander à Dieu justice en invoquant la Passion du Christ. À cela, une seule explication : quand bien même les apparences seraient contre eux aux yeux des hommes (ce qui exclut qu'ils puissent laisser voir leur intimité), dans l'esprit du conteur les deux amants, aux yeux de Dieu, sont innocents du crime dont les courtisans les soupçonnent naïvement : accomplir l'œuvre de chair hors du mariage⁷.

Jacques CHOCHÉYRAS
Université Stendhal
UFR de Lettres classiques et modernes
F - 38040 - GRENOBLE Cedex

7. *Ibid.*, p. 247-255 (« Sur la signification du *Tristan* de Béroul », publié déjà en partie dans le *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne*, XLI, 1989, p. 288-293). Pour une interprétation littéraire de cet épisode, voir l'article de notre ami Jean SUBRENAT, « une fenêtre à l'aurore (*Tristan* de Béroul, v. 4267-4485) », dans *Par la fenêtre. Études de littérature et de civilisation médiévales* réunies par Chantal CONSOCHIE-BOURGNE, dans *Senefiance*, 2003, p. 423-432.